

16

actions pour se conformer au règlement de l'UE sur la déforestation

Pour les exploitants agricoles et forestiers



01


Ne pas convertir d'espaces forestiers en terres agricoles. Ne pas dégrader les forêts naturelles pour les transformer en forêts plantées ou plantations.

02


Veiller à ce que vos droits fonciers soient garantis, enregistrés et que leurs limites soient clairement définies.

03


Respecter l'ensemble des dispositions légales en matière d'utilisation des terres, de planification de la gestion, d'activités opérationnelles, de récolte ou de production et de partage des informations.

04


Veiller à ce que les droits de gestion des terres soient établis et enregistrés conformément à la loi.

05


Respecter les droits humains et s'assurer que vos activités ne contribuent pas à un conflit armé.

06


Protéger vos terres contre les empiètements illicites.

07


Respecter la législation du travail, notamment sur le travail des enfants, l'esclavage moderne, le droit du travail, le temps de travail, le recrutement, les discriminations, les salaires, la sécurité au travail, l'hébergement, l'égalité des genres sur le lieu de travail et les congés parentaux.

08


Respecter et défendre les droits des peuples autochtones conformément aux principes du consentement préalable, libre et éclairé.

09


Communiquer avec les peuples autochtones de manière respectueuse et culturellement appropriée et respecter leurs droits coutumiers et communautaires.

10


Se conformer à la réglementation en matière de préservation de la biodiversité, de sites protégés ou d'espèces protégées.

11


Respecter la législation sur l'utilisation des produits chimiques, la gestion des déchets, l'utilisation et la protection de l'eau et la gestion des sols.

12


Payer toutes les taxes et impôts requis, y compris les redevances, taxes foncières/de superficie, taxes sur la valeur ajoutée, impôts sur les sociétés.

13


Respecter les règles juridiques en matière de commerce, de transport et de classification des produits.

14


Respecter les obligations légales en matière de corruption, y compris concernant les pots-de-vin et la fraude.

15


Veiller à ce que l'alimentation de vos animaux provienne de sources qui ne contribuent pas à la déforestation.

16


Informez votre clientèle de l'emplacement géographique de vos parcelles et des dates de récoltes ou de production.

